

Département de Saône-et-Loire  
COMMUNE DE LA CLAYETTE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 2024/02**

**Séance du 29 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois de janvier à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 24 janvier 2024	<b>Présents :</b> LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, LABONNE NOLLET Laurie, BERDAGUE Patrick, MORIN DESMURS Michèle, DESCHARNE Samuel, PLATHEY Pierre, BUSSEUIL Georges, MATHUS Véronique, CLEMENT Pascal, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain, BENCADI Karim, MUNCH Armelle, MARTINOT Noémie, LAROCHE Daniel, MATHIEUX Marc.
Nombre de Membres en exercice : 19	<b>Procurations :</b> BOUCLIER Florence a donné pouvoir à MORIN DESMURS Michèle
Nombre de Membres présents : 17	<b>Absents excusés :</b> DELANGLE Sylvie
Nombre de suffrages exprimés : 18	<b>Le secrétariat a été assuré par :</b> BERDAGUE Patrick
Votes Pour : 17	
Vote Contre : 1	
Abstentions : 0	

**Objet : Aménagements et sécurisation des espaces publics - validation de l'avant-projet définitif**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que, depuis la fin de l'année 2022, la commune travaille avec le cabinet Oxyria sur le projet d'aménagements et de sécurisation des espaces publics du secteur de la place de Lattre de Tassigny ainsi que de la zone des Tanneries.

Ce projet s'inscrit dans le dispositif « Petites Villes de Demain » qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants et à connecter les espaces entre eux. Les travaux projetés répondront donc à ces objectifs.

Monsieur le maire indique qu'une réunion avec le cabinet Oxyria s'est tenue le 23/01/2024, avec pour objectif de redéfinir le périmètre géographique de ce projet. En effet, compte-tenu des incertitudes concernant le devenir de l'étang des Tanneries (renaturation ou non ?), il convient de phaser cette opération afin de permettre le démarrage des travaux de la place de Lattre de Tassigny et de ne pas retarder davantage ces aménagements. Monsieur le Maire précise que les propriétaires de la maison située à proximité des Tanneries, qu'il conviendrait de démolir pour remédier au problème d'étranglement de la rivière à ce niveau, ne souhaitent pas la vendre ce qui met un terme au projet éventuel de renaturation.

Monsieur CLEMENT, conseiller municipal, s'interroge sur la réduction du nombre de places de stationnement par rapport à la capacité actuelle. Madame MUNCH, conseillère municipale, suggère que l'éventuelle halle soit située en fond de parcelle afin de ne pas éloigner davantage les piétons du centre-ville.

L'avant-projet définitif présenté ne modifie en rien les travaux envisagés ainsi que le permis d'aménager correspondant obtenu le 20/07/2023. Seul le périmètre a été revu dans l'attente de la détermination des travaux futurs à prévoir au niveau de l'étang des Tanneries.

D2024/7

CL

Le conseil municipal est invité à délibérer sur la validation de l'avant-projet définitif, sur le phasage retenu et sur l'estimation prévisionnelle définitive arrêtée à la somme de **1 292 276 HT**.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à 1 voix CONTRE et 17 voix POUR :

**-VALIDENT** l'avant-projet-définitif relatif à l'opération d'aménagements et de sécurisation des espaces publics ainsi que le périmètre retenu.

**-VALIDENT** l'estimation prévisionnelle définitive qui s'élève à **1 292 276 HT**

**-AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le

20/02/2024

Acte contresigné le .....

Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,

